

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 033-213300775-20240708-2024_52-DE

COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

| |
|---|
| Date de convocation : 02/07/2024 |
| Membres : |
| En exercice <input type="text" value="18"/> |
| Présents : <input type="text" value="15"/> |
| Votants : <input type="text" value="16"/> |
| Date d'affichage : 09/07/2024 |
| Date de publication : 09/07/2024 |

Le 08 juillet 2024 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

Était représenté : Gabriel BEUGIN par Sophie SUBIRATS

Absents : Lionel COUBRA et Damien OBRADOR

Secrétaire de séance : Katia PEDEMAY

DÉLIBÉRATION N° 2024-52**OBJET : Attribution du marché de travaux d'aménagement de la traversée du bourg de Cabanac**

Dans le cadre d'une Convention d'Aménagement de Bourg, deux actions prioritaires ont été engagées après avoir fait l'objet d'un calage financier auprès du Département de la Gironde :

- ➡ l'action V1 Villagrains – aménagement du carrefour entre la RD651 et la RD219,
- ➡ l'action C1 Cabanac – traversée du centre bourg route des Graves (RD219).

L'action C1 porte sur l'aménagement de la traversée du centre-bourg (route des Graves) et repose sur les principes suivants :

- améliorer la lecture de la traverse du bourg pour sécuriser la circulation et favoriser les déplacements doux (piétons et cyclistes),
- séquencer le parcours en marquant les seuils et le passage devant la future Mairie,
- souligner les ambiances paysagères, le patrimoine bâti (bourg du 19ème siècle, granges en bois et friche industrielle) et la topographie particulière d'un vallon affluent du Gât Mort,
- traiter les différentes articulations entre la voie et l'environnement urbain parcouru pour réduire l'effet de coupure.

L'aménagement intègre l'installation de la future Mairie dans l'ancien bâtiment de la Poste et la parcelle vacante située à côté de l'ancienne Prison. A partir du carrefour de la rue de la Gare traité en plateau dénivelé, le tracé de la route des Graves s'infléchit devant la future Mairie pour dégager un parvis et faire ralentir les véhicules en transit. Un traitement de sol différencié par rapport à l'enrobé de chaussée marque un caractère plus urbain.

Au niveau de l'entrée de la Place St Martin, une écluse est créée avec une surlargeur de trottoir du côté des véhicules entrants et une chaussée réduite à 3,50 mètres fonctionnant en « toi-moi » (priorité au sens sortant). Un trottoir de 1,50 mètre de large est créé de l'autre côté.

Le montant des travaux estimés en phase PRO s'élevait à 293 258 € HT soit 351 909,60 € TTC. Les travaux envisagés ne sont pas allotés. Une consultation a été lancée le 27 mai 2024 (BOAMP et profil acheteur de la commune) pour une remise des offres fixée au vendredi 21 juin 2024 à 12h00. Cinq entreprises ont remis une offre.

Une négociation technique et financière a été engagée pour une remise
28 juin 2024 à 12h00. Les 5 entreprises sollicitées ont remis les offres suivantes :

| | |
|----------------|--------------------|
| - VRD Aquitain | : 233 749,13 € TTC |
| - LPF TP | : 238 047,72 € TTC |
| - COLAS | : 259 056,72 € TTC |
| - EUROVIA | : 225 909,72 € TTC |
| - EIFFAGE | : 247 654,35 € TTC |

M. le Maire entendu et après examen du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➔ d'attribuer le marché de travaux comme suit :

| | |
|----------------------|--|
| <u>Attributaire</u> | LPF TP 22 Rue Émile COMBES CS 70053 33272 FLOIRAC Cedex |
| <u>Offre de base</u> | 198 373,10 € HT soit 238 047,72 € TTC |

➔ de donner tout pouvoir à M. le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment pour signer le marché correspondant ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la passation de ce marché,

➔ de dire que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget principal 2024.

POUR : 16

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 08 juillet 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Katia PEDEMAY